L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN 8 SEPTEMBRE 1851.

Imprimé et publié par C. F. WEISSE. No ... rue de Chartres. Imprimeur de l'Etat, du Conseil ... du Conseil de la Première ... de la Commission de ...

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 8 SEPTEMBRE

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.

... ARISTIDE LANDRY.
... JOHN MOORE.

... DU 3me DISTRICT REPRESENTATIF.

Les délégués du 3me District représentatif ... des 1er et 2me wards de la 3me ... se réuniront samedi prochain ... à l'heure, P. M., au café situé à ... des rues Moreau et Champs Elysées ... de nommer des délégués ... candidat pour le 1er District ... deux sénateurs pour ... et de deux représentants ... ce district à la prochaine Législature. L'assemblée doit aussi nommer un ... représenter le District au Comité ... paroisse.

J. B. Lamothe,
C. Pollock,
L. Davignaud,
Jose Bermudez,
Aug. Vivant,
L. Bringier,
Jules Baron,
W. C. C. Claiborne,
J. B. Blache,
A. Masperau,
H. Parlongue.

UNION ET COMPROMIS.

... résolutions qui ont été votées vendredi par les whigs du quatrième district ... en assemblée dans ... Elles sont marquées ... ardent patriotisme et expriment la ... des whigs du 1er district et de ... en général.

... citoyens d'une partie du ... congressionnel ... réunis qu'en ... délégués à la convention qui doit ... nommer un candidat au Congrès, ... l'intention de les enchaîner en ... sur le choix qu'ils ...

... la convention nommera ... et les opinions pré... confiance du peuple ... en doute ni le dévouement ... des Etats-Unis ni l'amour de ... actuellement et qui ... ne cessera jamais ...

... ceux qui s'a... intelligence ab... le peuple, afin ... n'est pas seulement ... l'honneur et le patriotisme de ... Convention publique ... whigs du district avouent hau... Constitution des ...

... lois ... chez les Etats."

...DEMOCRATES.

... ce soir dans ... pour nommer au scrutin ... désigner un candidat ... pour le premier de ces ... M. M. Marigny. ... pour assurer la majo... de ... Convention.

EUROPE.

... les journaux ... Asia. Nos dernières ... de Liverpool ... aux feuilles ... les plus intéressantes qu'elles ...

... de l'Ouest ... de Lafayette et qui ... Nouvelle-Orléans pour se ... contre Cuba, ont levé leur ... dans le but de retourner ... à cause que que ... l'ordre public ... Plusieurs d'entre eux sont ... poursuite ... de payer leur passage ... pour leur fournir les ... serait une bonne ...

...TION DE M. LOUIS DUFAU.

... que M. Louis Dufau, homme ... se propose ... un établissement ... M. Dufau s'occupe ... compléter son personnel de ... pouvoir faire circuler ses ... avant le 15 de ce mois. En attendant ... de faire connaître à ... que M. Dufau se pro... le mérite personnel ... assure à l'avance un succès ... qu'il va fonder.

SANTA FE.—Le steamer Clara, venant du ..., est arrivé à St-Louis le 27 du ..., ayant à bord des voyageurs qui ... de Santa Fe. Les nouvelles du Nouveau-Mexique ne sont pas très importantes. ... Calhoun a réussi à conserver ... et l'on pense qu'il sera élu ... délégué au Congrès.

... Sumner en arrivant à Santa Fe, a ... les postes de Cebolletta, d'Albuquerque, de Don Ana, de Tocana et de Las Vegas, et a transféré le quartier général des ... américaines au Moro. Des détachements ... sur divers points de la ri... et de Valverde. Aux der... colonne américaine se dispo... l'offensive contre les Indiens ...

... sont tombées dans différentes ... Nouveau-Mexique: les chemins sont ...

... télégraphique du 5 septembre ... la mort de l'honorable Levi Woodbury ... qu'il y eut erreur, mais ... dépêche ne nous laissent guère ...

Le steamer Prometheus est arrivé à New-York le 4 de ce mois avec des nouvelles de la ... de deux semaines plus récentes.

... déficit de cent cinquante à deux ... piastres a été découvert ... la Banque de Philadelphie. ... démission et a été immédiatement ... par M. Carmegys.

HERMANN.—Ce steamer entrait dans la baie de New York le 29 du mois dernier, vers une heure de l'après-midi. Il vient du Havre et de Southampton, mais les nouvelles qu'il apporte ... récentes que celles de l'Asia.

CHRONIQUE LOCALE.

INCENDIE.—Samedi, vers 1 heure de l'après-midi, le feu ... éclaté dans une grocerie située dans la ..., entre les rues Barthélemy et ... Les flammes se sont propagées aux ... voisines, et plusieurs d'entre elles ont ... Deux pompiers apparte... ont été gravement blessés ... de division.

... Le coroner Spedden a tenu samedi ... d'un blanc, dont le nom ... et qui a été trouvé noyé dans le ... de la rue Marigny. Verdict en conséquence.

KENTUCKY.—M. Lazarus W. Powell, élu récemment gouverneur du Kentucky, se trouvait le 29 du mois dernier à ..., en route pour le siége du gouvernement.

FRANCE.

Chronique politique de la semaine.

Pendant toute la semaine qui vient de s'écouler, nous avons fait l'application du proverbe grec: "A demain les affaires sérieuses." La politique s'est effacée devant les violons et les tambours; l'assemblée elle-même, dont les travaux sont momentanément suspendus, a un peu agi à la manière des écoliers; elle a beaucoup négligé les dernières classes parlementaires. Le parquet a profité de cette trêve des partis pour envoyer en prison le gérant et un rédacteur du *Siècle*, lesquels vont aller grossir la cohorte des écrivains sous les verrous. Sous la présidence de M. Louis Bonaparte, tous les journaux de l'opposition auront eu un ou plusieurs représentans à la Conciergerie. Est-ce une manière de reconnaître les fraternels procédés de ces journaux qui, sous le dernier régime, ne cessaient de réclamer l'élargissement du prisonnier de Ham?

La campagne des conseils d'arrondissement a commencé; cependant la propagande du bien, comme on dit à l'Elysée, rencontre quelques obstacles que l'on n'avait pas prévus; les fonctionnaires ne montrent plus ce superbe enthousiasme des premiers jours du pétitionnement. Des révélations produites à la tribune, le rapport de M. Melun et le vote de l'assemblée qui a renforcé la constitution, tout cela a jeté le désarroi dans l'armée administrative.—Préfets, sous-préfets, percepteurs et brigadiers de gendarmerie commencent à soupçonner que M. Louis Bonaparte n'est peut être pas éternel; la foi manque sur toute la ligne, et le doute s'est emparé des plus vaillans: des splendeurs annoncées du césarisme, il ne reste plus qu'une petite brochure oubliée chez l'éditeur. Quand on doute des dieux, les dieux sont bien près de disparaître. Les signataires révisionnistes se font de plus en plus rares, et la première défaite en présage une seconde plus éclatante. Si M. Léon Faucher, ce vigoureux chirurgien, ne se hâte d'injecter dans les veines de son administration quelques gouttes de sang décembriste, c'en est fait de la révision, de la prorogation et des autres solutions. Le *Constitutionnel* avait hier comme un pressentiment funeste; il avait entendu chanter à sa gauche une sinistre corneille, et il s'efforçait de mettre les bons citoyens en garde contre l'intrigue.—L'intrigue consiste, comme chacun sait, à rester dans les limites de la constitution, et à débarrasser, au deuxième dimanche de mai 1852, M. Louis Napoléon du fardeau des affaires publiques. Voilà une intrigue!

Ce qui prouve bien que l'intrigue fait son chemin, ce sont les efforts de jeu le comité révisionniste pour faire croire qu'il existe encore. Il ne se passe pas de semaine qu'il n'envoie son adresse aux journaux ministériels: "Le comité pour la révision de la constitution continue à recevoir les signatures, telle rue, tel numéro." Réclame impuissante! Le comité de la rue de Poitiers, lui aussi, criait qu'il était très vivant la veille de sa mort.

La fusion de la droite avec l'Elysée aura eu pour résultat de scinder le parti légitimiste. L'*Opinion publique* vient de se séparer ouvertement de M. Berryer et de ses amis. Depuis trois jours, ce journal enregistre les lettres d'adhésion et de félicitations qui lui arrivent de toutes parts. Si M. Berryer avait supposé que son parti le suivrait dans tous ses pèlerinages, il doit être détrompé à l'heure qu'il est. Pour avoir reconduit à Claremont, accepté comme allié l'Elysée, il est utile, après ces deux écarts, les aventuriers, que M. Berryer puisse reconquérir son ancienne autorité. L'honorable représentant des Bouches-du-Rhône est désormais un chef sans partisans; il ne lui reste plus qu'un état major.

Il ne faut pas croire que le parti bonapartiste soit plus uni. Il y a à l'Elysée même deux ou trois fractions qui se livrent une rude guerre, chacun a son plan de campagne et en exige l'application. Tous les dévouemens décembristes combattent *pro aris et focis*, mais ils se détestent cordialement. Il en est des courtisans comme des chasseurs qui courent le même lièvre. On dit que il paraîtrait que quelques nuages ont obscurci le firmament ministériel. M. Léon Faucher, ce bras droit de M. Louis Bonaparte, ce ministre de prédilection, aurait commis l'imprudence de faire chanter ses louanges un peu trop haut aux dépens de son auguste patron. Ce sont les cinquante millions votés pour la construction des halles et le prolongement de la rue de Rivoli qui ont été la pomme de la discorde. M. Louis Bonaparte, en sa qualité d'ancien écrivain socialiste, n'aurait pas été fâché qu'on lui attribuât une bonne part d'initiative dans l'accomplissement de ce projet, dont tout l'honneur revient au gouvernement, après l'assemblée législative, et aussi à la presse parisienne, qui a été unanime pour l'appuyer. Mais la *Patrie* et l'*Indépendance belge* ont joué à ce sujet le sobriquet de M. Léon Faucher pour les classes ouvrières. Au dire de ces deux feuilles, c'est le ministre de l'intérieur qui aurait le plus contribué à l'éclosion d'un projet qui va donner de l'ouvrage aux travailleurs pendant l'hiver de 1851 et de 1852. *Inde iræ*. M. le président de la république aurait trouvé ces dithyrambes très déplacés, et il aurait accusé son ministre d'avoir au moins corrigé les épreuves des articles louangeurs. Vendredi dernier, il y avait à l'Elysée soirée extraordinaire; M. le président de la république recevait une dernière fois les représentans avant leur départ pour les départemens; les ministres d'avoir, d'après avoir eu, tous les ministres assistaient à cette réception, et dans un des groupes au milieu duquel se trouvait M. Baroche, M. Léon Faucher a été littéralement criblé d'épigrammes. Caton s'en va.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 14 août.

—On lit dans le *Messager de l'Assemblée*:

"On assure que M. le président de la république partira du 20 au 25 de ce mois, pour faire une tournée départementale. M. le président irait à Bordeaux. Il doit séjourner deux jours à Angoulême; trois ou quatre jours à Bordeaux, où il recevra des députations de Toulouse, Agen, Montauban, Auch, Carcassonne, Montpellier, etc., etc.

"De Bordeaux, le président ira à la Rochelle, Rochefort, reviendra par Angoulême, Limoges, Moulins, Nevers et Paris. Ce voyage sera de dix à douze jours.

"Il sera accompagné dans ce voyage par MM. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, et A. Fould, ministre des finances.

"Les préfets de ces différentes localités ont dû être prévenus hier du prochain voyage du président.

"Ce voyage aurait, dit-on, été arrêté en conseil des ministres, avant la séparation de l'assemblée.

"Il paraît que M. le président de la république renonce au projet d'aller passer dix jours au camp de Lunéville, comme il en avait eu primitivement l'intention."

—M. Pierre Bonaparte s'est cassé les deux os de la jambe droite hier dans la soirée. Il montait un cheval lancé au galop qui s'est abattu et l'a renversé sur une borne. Il a eu, en outre, une forte contusion à la tempe. Cet accident est arrivé parce que M. Pierre Bonaparte était monté sur un cheval qu'il ne s'était pas donné le temps de faire seller; il n'avait qu'un bridon, afin de perdre moins de temps en allant chez un pharmacien chercher une potion qu'attendait un de ses amis fort souffrant. M. le président s'est rendu près de lui en toute hâte, et peu d'instans après est arrivé M. Baudens, que le malade avait envoyé chercher. Il a fait pratiquer une saignée et lui a appliqué son appareil à fracture.

—On lit dans le *Journal du Havre*:

"Le ministre de la marine vient de remettre en vigueur, par un arrêté récent, les lois et réglemens qui défendent aux officiers des bâtimens de l'Etat d'embarquer leurs femmes à bord. Malgré ces réglemens, quelques officiers, usant d'une tolérance regrettable, avaient pris l'habitude d'avoir avec eux leur femme et leur famille. Le ministre vient de décider que cet abus cesserait à l'instant, et, faisant aussitôt un exemple, il a ordonné au vice-amiral Parseval-Deschênes, qui commande l'escadre devant Cadix, et qui a, depuis quinze ans, l'habitude de prendre à son bord Mme Parseval Deschênes, de débarquer immédiatement cette dame en lui disant, dans une lettre d'avis pleine de convenance, que c'est aux chefs aussi distingués et aussi éminens que lui à donner les premiers l'exemple du respect à la loi."

—La citadelle d'Arras, où le 2e régiment du génie tient garnison, vient d'être le théâtre d'un affreux malheur.

Hier 6 août, vers une heure après-midi, une détonation formidable se fit entendre, et l'on vit à l'instant même tout un côté de la citadelle se couvrir de fumée, de décombres et de débris de toute espèce. C'était la salle d'artifice de l'école régimentaire, contenant un grand nombre de pièces confectionnées et deux barils de poudre, qui venaient de sauter.

Le régiment tout entier se précipita vers le lieu du sinistre pour tâcher d'arracher à la mort les malheureux soldats qui devaient s'y trouver en ce moment, et, sans attendre l'arrivée des pompes, tous se mirent au déblai avec une ardeur admirable, malgré les grenades et les pièces d'artifice qui continuaient d'éclater à chaque instant. Malheureusement l'accident n'était déjà plus réparable.

Bien que plusieurs des hommes qui avaient été commandés ne fussent pas encore arrivés dans la salle d'artifice au moment de l'explosion, la perte qui a pu être constatée, après l'opération du déblai, est encore très grande. Dans la soirée, on comptait neuf cadavres et deux hommes blessés mortellement. Il manquait encore trois hommes, représentés sans doute par des débris humains qu'on a réunis, mais qui étaient entièrement méconnaissables.

Il paraît certain, d'après les renseignemens sûrs qui nous parviennent, que ce malheur ne doit être imputé à personne. Le feu, nous dit-on, a pris spontanément à un amas de chlorate de potasse qu'on avait mis sécher au soleil et auprès duquel il n'y avait personne. Les blessés l'ont vu de loin pétiller, et ont à peine eu le temps de se sauver. C'est dans leur fuite qu'ils ont été atteints.

REVUE COMMERCIALE.

PARIS, 14 AOUT.

L'affluence des étrangers à Paris a été extrême pendant les fêtes; aussi le détail a-t-il eu une semaine très animée. Dans la fabrique de luxe, il y a eu également une grande activité. Les commandes de l'Angleterre, de l'Espagne, de la Russie et des différentes parties de l'Amérique abondent dans nos ateliers, et dans certaines branches, en bijouterie, par exemple, les ouvriers commencent à manquer.

De nos manufactures de cotonnades, les nouvelles sont toujours bonnes. Il en est de même des places de Lyon, de Saint-Etienne et de Nîmes. Dans les fabriques de tissus de laine, il y a moins d'animation; cependant, aucune plainte sérieuse ne s'élève des principales places.

Le commerce des bois donne quelques signes de vie. Par contre, l'industrie métallurgique est un peu en souffrance; il est vrai que l'agriculture, dont les achats l'alimentent ordinairement, s'occupe de la rentrée et du battage de ses grains.

Les denrées coloniales donnent lieu dans nos ports à des opérations assez importantes. Les cafés, notamment, sont très recherchés.

FUNERAILLES DU MARECHAL SEBASTIANI.

INCENDIE AUX INVALIDES.

Aujourd'hui, comme on sait, devaient avoir lieu à l'hôtel des Invalides les funérailles du maréchal Sébastiani. La chapelle de l'hôtel des Invalides avait été disposée pour la cérémonie et tendue de noir, et de nombreux cierges allumés brûlaient autour du catafalque devant l'hôtel. Déjà les détachemens de tous les corps de la garnison de Paris étaient arrivés, ainsi que la plupart des invités officiels à la cérémonie, quand, au moment de la commencer, comme on ouvrait à deux battans la grande porte pour faire place à tous les arrivans, un vif courant d'air fit porter la flamme des cierges du catafalque sur les tentures. Aussitôt elles se sont enflammées, et les progrès du feu n'ont pas donné aux assistans le temps de l'étouffer dès le commencement.

Les flammes en s'élevant ont atteint les drapeaux conquis qui, comme on le sait, décorent les deux côtés de la nef. Cette ligne consécutive de morceaux d'étoffes légères a été pour la flamme un conducteur facile, et l'élément destructeur s'est propagé en un instant dans toutes les directions. Fort heureusement, parmi les invités se trouvaient des officiers du bataillon des sapeurs-pompiers. Ils ont aussitôt pris leurs mesures contre l'élément qu'ils sont habitués à combattre, et l'excellente direction qu'ils ont donnée aux secours a beaucoup contribué à atténuer les ravages.

Du reste, quatre pompes sont presque aussitôt arrivées, dont trois de l'établissement, et une du poste des pompiers. Le caporal Delaby, qui commandait les quatre hommes de service, s'est fort distingué, avec eux, par son intrépidité et son sang-froid.

L'incendie, sans ces prompts secours et l'expérience de ceux qui les ont dirigés, eût pu avoir des conséquences très graves. La perte vraiment regrettable est celle des trophées de nos victoires, parmi lesquels le fameux parasol conquis à la bataille d'Isly sur l'empereur du Maroc. La ligne des drapeaux du côté droit de l'église a particulièrement souffert; il ne reste guère que les hampes noircies.

La cérémonie funèbre ainsi interrompue n'a pu avoir lieu dans la chapelle, et a été célébrée au dehors, autour d'un nouveau catafalque, promptement élevé. Le clergé et tous les assistans s'y sont rendus lorsque l'incendie n'a plus inspiré de craintes.

On remarquait parmi les assistans: M. le maréchal Oudinot et MM. les généraux Baraguey d'Hilliers, Magnan, Rullière et Perrot, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. M. le président de la république s'était fait représenter par ses aides de camp.

Des deux cent cinquante drapeaux suspendus à la voûte de l'église, cinq seulement ont été entièrement consumés; de quinze autres, il ne reste plus que la hampe et quelques lambeaux à peine reconnaissables; enfin, une vingtaine d'autres ont été plus ou moins endommagés par les atteintes du feu. Le parasol de l'empereur du Maroc existe encore, mais brûlé au quart, et la tente du bey Abderam, que l'on disait complétement consumée, a péri aussi, à temps; elle est restée intacte. Tout le reste, sans doute, a bien pu souffrir un peu de la précipitation apportée au sauvetage; car, pour arracher à une destruction totale ces vieux trophées de leur gloire, les invalides eux-mêmes encore valides ont montré l'énergie, le dévouement qu'ils avaient mis autrefois à les conquérir.

Et, en effet, il fallait du véritable dévouement pour sauver ces drapeaux: toutes les draperies, les tentures dont la nef, dans toute son étendue, était garnie jusqu'à l'entablement de la galerie, ont été brûlées, depuis le chœur jusqu'à moitié de l'église. Le maître-autel est presque consumé, et le tableau du fond, adossé au mur de séparation, élevé pour faciliter les travaux du dôme, entièrement brûlé. Il en est de même pour quelques tapisseries, quelques candélabres des pompes funèbres, perte matérielle qui, quoique considérable, sera facile à réparer, tandis qu'il n'en est point ainsi pour les drapeaux; parmi lesquels on compte les deux pris à la bataille d'Isly.

L'enquête ouverte pour découvrir les causes qui ont amené ce regrettable incendie n'est point encore fixée d'une manière précise. Plusieurs versions circulent à cet égard. On rapporte, comme nous l'avons dit, que les portes ouvertes tout à coup à l'entrée du cortège, avaient agité les draperies, les poussèrent sur les flambeaux; d'autres disent qu'un sacristain, en voyant tomber un cierge à moitié fondu par la chaleur, s'empressa de le relever, et que derrière lui un autre cierge tomba aussitôt et mit le feu. On dit encore que le feu a pris par la maladresse d'un sacristain, qui, armé d'une longue lance pour allumer les cierges, l'approcha trop des draperies, mais ce dernier propos n'est sans doute que le résultat d'une erreur, car il est malheureusement certain qu'une tête de loup dont on voulait se servir pour éteindre les premières flammes ne fit au contraire qu'activer l'incendie, qui se propagea bientôt avec une effroyable activité.

L'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Paris a adressé la lettre suivante à M. le ministre des affaires étrangères:

"Monsieur le ministre,

"C'est avec une satisfaction toute particulière que je m'adresse à Votre Excellence, chargé que je suis d'exprimer officiellement au président de la république, aux membres du gouvernement, au préfet de la Seine et à la municipalité de Paris, la profonde gratitude de lord Granville, des autres membres de la commission royale, des jurés et des personnes qui se rattachent à d'autres titres à la grande exposition internationale, pour la cordiale réception qu'ils ont trouvée partout, durant leur récente visite à Paris.

"Ils conserveront à jamais un vif souvenir du soin prévenant et flatteur qu'on mit les autorités à offrir, pendant ces quelques jours, un spécimen de toutes les curieuses merveilles de cette splendide capitale; ils sont partis profondément touchés du sentiment amical avec lequel ils ont été, en toute occasion, accueillis par toutes les classes de la population parisienne.

"Ils aiment d'ailleurs à voir dans ces fêtes, qui ont pour origine le désir de rendre honneur à la grande exposition internationale, une première et satisfaisante preuve que cette utile entreprise réalisera sans doute le but de son royal fondateur, en tendant à favoriser cette cordiale bienveillance qui devrait exister toujours entre les nations civilisées.

"Permettez moi, en outre, monsieur le ministre, d'assurer à Votre Excellence que c'est pour moi une extrême satisfaction d'avoir à lui transmettre l'expression de ces sentimens, sachant comme je sais, d'après les relations amicales qui ont depuis si longtemps subsisté entre nous, tant avant que depuis nos rapports officiels, combien Votre Excellence les partagera.

"Je crois pouvoir, en toute confiance, prendre à témoin vos prédécesseurs durant la période si féconde en événemens où j'ai résidé ici comme représentant de ma souveraine, que mes efforts les plus ardens ont toujours tendu à favoriser la meilleure entente, les plus cordiales relations entre ces deux grands peuples voisins, qui ont tant d'intérêts communs.

"Je profite de cette circonstance pour renouveler à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

"NORMANBY."

—Un phénomène terrible, heureusement très rare, s'est manifesté au mois de mai dernier dans l'océan Pacifique, le long des côtes du Pérou. Le 23, une énorme trombe marine s'est élevée entre les ports de Truxillo et de Payta, et a parcouru un espace considérable, détruisant tout sur son passage. La trombe avait environ deux mètres à sa base, quatre mètres à son milieu, et allait en s'augmentant jusqu'à un petit nuage qu'avait formé et qui suivait ses mouvemens. Elle paraissait poussée par un petit vent de nord-est. Plusieurs navires légers, attirés dans son aire, ont été détruits par elle. L'un d'eux, qui était une goëlette péruvienne, a péri non loin de Payta. Elle a été presque soulevée en l'air par la force d'attraction de la trombe et replongée ensuite dans les flots, où elle s'est abîmée. Jamais peut-être ce fléau de la mer n'avait apparu plus dangereux et plus formidable. Le brick de guerre l'*Entreprenant*, qui l'a observé et qu'il a vu passer à une distance d'environ neuf cents mètres, a pu lui tirer plusieurs coups de canon qui ont porté et qui l'ont heureusement endommagé. Il se trouvait à ce moment dans sa période décroissante et s'en allait vers le Nord. Depuis la trombe de 1752, qui a contourné une partie de l'île de Cuba et exercé le long de ses côtes d'effroyables ravages, on n'en avait pas signalé une autre aussi forte.

Compte rendu de la Montagne au Peuple.

Citoyens,

L'année dernière, à pareille époque, la Montagne vous rendait compte du mandat que vos libres suffrages lui avaient confié; elle vous disait ses luttes continuelles, ses défaites de tous les jours dans une assemblée où le pouvoir souverain est aux mains d'une majorité qui, "ne comprenant que les institutions du passé, systématiquement opposée à toute réforme, pèse sur toute discussion, sur toute résolution, du poids de ses préjugés, de ses intérêts et les décide par le nombre."

Et pourtant, forte de son droit, pleine d'espérance dans l'avenir, la Montagne terminait son compte rendu par ces mots: "Union, persévérance, dévouement, c'est la devise des saintes causes. Elle est inscrite sur notre drapeau: restons-y fidèles: la victoire, une victoire prochaine et décisive, sera le prix de nos efforts."

Aujourd'hui, citoyens, ce langage est encore le nôtre.

La majorité n'a pas changé. Pendant les dix mois qui viennent de s'écouler, elle a persisté dans ce fatal système, qui serait le renversement de la république, si la république, plus forte que tous les partis, ne les dominait tous par sa puissance.

La victoire vient à nous. Quelques mois encore, et l'assemblée qui finit, et le président de la république, dont la réélection est impossible, puisqu'elle est inconstitutionnelle, auront l'une et l'autre disparu de la scène politique, et la république, dans son libre essor, reprendra sa marche dans le progrès; calme et majestueuse, donnant à notre France ces institutions sociales dont le peuple attend vainement depuis soixante ans la réalisation, couvrant ses ennemis intérieurs de la protection de sa force, respectant les nationalités étrangères, et désavouant, aux yeux du monde, toute guerre entreprise contre la liberté des peuples, dont elle sera la constante alliée.

La victoire, nous en avons eu le premier gage dans le vote sur la révision de la constitution. Dans cette occasion décisive, en face de la réaction, toutes les nuances du parti républicain se sont réunies: l'opposition républicaine tout entière a voté comme un seul homme. Unanime dans son amour pour la république, elle a été unanime dans son vote pour la république.

Le débat a été grand, le talent de nos orateurs au niveau du débat, le triomphe dans l'assemblée éclatant, le retentissement dans le pays profond; à l'étranger, immense.

Des ambitions hypocrites et tenaces invoquaient la raison suprême du salut public; nous avons opposé la parole suprême de la constitution. Des terreurs habilement feintes prédisaient le chaos; nous avons montré le calme et la raison du peuple, gage certain d'ordre et de sécurité. Parmi les fanatiques de la réaction, les uns jetaient l'épouvante en évoquant le fantôme de 93, les autres menaçaient la France de la lance des cosaques. Aux premiers, qui ne voient dans 93 que le sang fatalement répandu, nous avons dit la patrie sauvée de l'invasion, et, sans retracer les crimes sanglants de la royauté, nous avons montré les actes de notre jeune république; tous les droits respectés, toutes les libertés proclamées, la peine de mort en matière politique abolie, son abolition absolue constamment réclamée: aux seconds nous avons rappelé nos quatorze armées républicaines, la ligne des rois vaincue, nos soldats dans toutes les capitales, et notre peuple d'aujourd'hui, brave comme le peuple de 92, grandi par soixante ans de luttes et de conquêtes.

Devant notre résolution paisible, inébranlable, la coalition royaliste est tombée impuissante; minorité, nous avons fait acte de majorité. Dépositaires des destinées du pays, de l'Europe peut-être, nous avons dit à cette majorité jusqu'alors triomphante: Non, nous n'abandonnerons pas notre jeune république à ses vieux ennemis de tous les temps; non, nous ne livrerons pas le repos de la France aux hasards des factions royalistes, impérialistes.

La constitution n'est pas, il s'en faut, le dernier terme du progrès politique et social; nous le savons, et nous le savons, et néanmoins dans les circonstances actuelles, nous avons rejeté la révision: c'est que nous avons vu dans la constitution une barrière opposée aux factions monarchiques; c'est que la violence qu'elles mettaient à l'attaquer nous montrait assez qu'elle leur faisait obstacle; c'est que le droit électoral et la presse, et le droit de réunion n'existaient plus dans leur liberté naturelle et républicaine, c'est que nous ne pouvions pas consentir, sans commettre un sacrilége, à ce que la loi fondamentale, née du suffrage universel, fût changée par le suffrage restreint. Devant cette dernière considération, il n'était pas permis d'hésiter.

Les voix républicaines qui, d'ordinaire, n'ont dans l'urne, que la valeur d'une protestation, ont eu cette fois un résultat positif: elles ont donné la majorité légale au principe républicain. Grâce à ce vote, tout est clair, tout est défini dans le fond de la situation. Jamais peuple n'aura eu sa voie tracée avec plus d'évidence. La loi a de nouveau acclamé la république; ses ennemis sont enfermés dans le cercle du droit. Pour en sortir, il faut un crime.

Un grand résultat moral a été la conséquence de nos débats. Nous avons vu les anciens partis monarchiques, qu'on disait si audacieux, si sûrs de la victoire. Le moment venu, qu'ont-ils fait? Pas un d'eux n'a osé confesser son principe: ils ont renié le droit divin, et les voilà faisant litière de leurs drapeaux, abdiquant tous leurs souvenirs; les voilà qui vont chercher leur roi à l'Elysée! Oui, dans ce désordre des anciens partis, un fait surtout marque leur détresse: par ses votes les plus importants, le légitimisme s'oppose le bonapartisme, le drapeau blanc est venu couvrir le dix décembre, et, en échange, le bonapartisme a fait cause commune avec la légitimité.

Seul, dans cette défaite morale, dans cette confusion où tous les débris du passé achèvent de se détruire l'un par l'autre, le droit républicain reste debout, sans altération, sans mélange; il surgit plus par la ruine de cette poussière de monarchies détruites qui s'agite encore, par moment, sur la route de la France.

Peuple, nous le te remettons, ce droit, tel que nous l'avons reçu de toi, sans tache, sans déclin, vivant d'une éternelle vie.

Et pourtant, que de profondes atteintes il a subies pendant cette dernière session! Par un mois âgé de concessions réciproques, le président de la république et la majorité ont travaillé pour l'amoindrir et le détruire.

Au dehors, nos braves soldats restent à Rome et dans les Etats du pape, pour que la France soutient ce gouvernement à la fois immoral, stupide et cruel, qui étend, sur tout ce que le pays renferme d'illustration ou de probité, l'exil, l'emprisonnement, les condamnations infamantes, les plus humiliantes tortures; qui, sous les yeux mêmes de notre armée, se concerte avec le roi de Naples, le bourreau de ses sujets, pour se soustraire à notre protection, qu'il redoute et qu'il désavoue. Notre armée, elle est là, en Italie, entendant la proclamation nouvelle de l'autre bourreau, de Radetski, dont les outrages ont, les frappent au cœur une population généreuse que l'état de siége, imposé par l'étranger, domine mais ne peut dégrader.

Au dedans, il semblait qu'après la suppression du droit de réunion, l'amoindrissement de la liberté de la tribune, la destruction de la liberté de la presse, l'abandon de l'enseignement public aux jésuites, la destitution de tous les fonctionnaires républicains, la mise en état de siége de cinq départements, la mutilation du suffrage universel, il ne restait plus rien à dérober à la république.

Chaque jour a porté de nouveaux coups à l'édifice de février.

Notre œuvre s'ouvrit sous la pénible impression de la nouvelle que tout à coup répandit qu'un immense complot couvrait tout le Midi de la France et que Lyon était le centre de la conspiration. Ce complot n'est pas encore jugé; c'est un tribunal militaire qui, sous le gouvernement républicain, prononcera sur le sort des accusés non militaires. Si nous sommes contraints de garder le silence sur les citoyens traduits aujourd'hui devant cette juridiction, comment ne pas gémir quand une détention préventive peut retenir dans les prisons pendant dix mois tant d'hommes sans les mettre en jugement; quand des mesures dégradantes atteignent de simples prévenus comme des criminels d'un bout de la France à l'autre; quand des procédures infinies, après avoir envoyé des inculpés de l'Ouest au Centre, les renvoient du Centre à l'Ouest et permettent de retenir encore sous les verrous, sans décision judiciaire, des citoyens qui réclament des juges et ne trouvent que des geôliers!

En attendant l'arrêt, nous protestons contre ces formes barbares qui ne sont ni de notre pays ni de notre époque.

Et pendant ce temps, sous le prétexte d'une agitation qu'on ne peut pas même signaler, le gouvernement maintient et l'assemblée prolonge l'état de siége sous lequel on a placé cinq départemens depuis plus de deux ans, et, comme pour braver ces populations indignées, d'une part, un arrêté qui réunit le burlesque à l'odieux compte et fixe le nombre d'amis qui pourront suivre les funérailles d'un républicain; d'autre part, on place sous la main d'une police nouvelle cette belle cité lyonnaise qui se signale au monde par ses admirables produits, mis au premier rang dans la grande lutte industrielle de toutes les nations! Ainsi méconnus par la réaction, nos ouvriers, orgueil de notre république, répondent à la calomnie par des chefs-d'œuvre.

Les voyages princiers émeuvent les populations; elles croient, dans leur candeur, que le cri de Vive la République! est un hommage au président de la république; les gardes nationales, les conseils municipaux font entendre ce cri pour couvrir de factieuses clameurs: les gardes nationales sont dissoutes, les conseils municipaux sont dissous. Le président de la république a conçu bientôt un plan décisif: il faut que la garde nationale soit le produit d'un choix, d'un tirage parmi les citoyens. La loi du 31 mai a fait deux classes de notre société, que la révolution de février avait si merveilleusement unie dans l'égalité absolue du suffrage universel; la vile multitude, qui n'a plus droit au vote, n'a plus droit à l'arme; le fusil est interdit comme le bulletin. Ainsi le veut une loi nouvelle que M. Bonaparte présente, que la majorité adopte.

Et pendant que ce projet s'élabore, une nouvelle pensée illumine à la fois le président de la république et la majorité. Les élections de la garde nationale doivent avoir lieu dans le mois d'avril; celles des conseils généraux, des conseils municipaux quelques mois plus tard; mais ces élections, la constitution, les lois spéciales veulent qu'elles soient faites par le suffrage universel. Que deviendra la loi du 31 mai? M. Bonaparte propose, la majorité vote des projets de lois provisoires. Officiers et sous-officiers de la garde nationale, conseillers généraux, conseillers municipaux, tous ont cessé d'exister légalement, leur mandat expire; le peuple les a nommés au suffrage universel pour exercer leurs pouvoirs pendant un temps limité; la limite est là, les pouvoirs tombent. M. Bonaparte veut et la majorité ordonne que le mandat soit prolongé. Ce n'était pas assez d'avoir ôté au suffrage universel quatre millions de voix sur dix; cette fois, les six millions même sont supprimés: cinq cents voix de l'assemblée législative, voilà ce qui remplace le suffrage universel.

Que dirons-nous de l'amnistie! Les tortures de Belle-Isle dévoilées à la tribune, l'exil si long des condamnés, la punition si prolongée de ceux qui ne furent pas jugés, mais enveloppés dans le linceul funèbre de juin; qu'importe! M. Bonaparte et la majorité veulent que l'expiation continue!

Du moins, au milieu de tant d'amertumes, quelques lois nécessaires au peuple, réclamées par le nouvel état social né de la révolution de Février, donnent-elles à l'opposition républicaine une consolation? Que deviennent les lois hypothécaires, les lois de crédit foncier, la loi sur l'assistance? Quand donc finira l'impôt des boissons, aboli par les élus du 24 février, rétabli par l'assemblée? Quand discutera-t-on la question des octrois? Quand votera-t-on la loi municipale, la loi départementale? Quand le budget? A quel jour la loi sur le chemin de fer de Paris à Avignon, grande artère qui sera la vie de tant de belles contrées, mais dont le gouvernement veut faire l'abandon à la cupidité des intérêts privés?

A toutes ces questions, la majorité, épuisée par de si grands travaux, répond par un seul mot vraiment magique: *Prorogation*. Quoi donc! laisser de telles questions incertaines! Partir quand de tels besoins réclament si vivement notre concours!

Oui, 490 voix décrètent la prorogation; les 232 voix de l'opposition républicaine se brisent devant la majorité qui ordonne à l'assemblée un repos de trois mois.

Un dernier trait; il est caractéristique, il donne au pays la mesure de ce qu'il doit attendre.

M. Louis-Napoléon Bonaparte avait, encore cette année, demandé une subvention de dix huit cent mille francs. Devant la constitution qui le doue de six cent mille francs, devant une loi qui lui accorde six cent mille francs pour frais de représentation, devant un budget qui lui alloue, pour l'entretien de son palais, deux cent quarante mille francs, c'est-à-dire devant quatorze cent quarante mille francs de rente, devant l'abandon par le budget de l'intérieur et de la guerre de trois cent mille francs qu'il distribue en largesses dont il a tout l'honneur, quand la nation les accorde sur l'impôt payé par tous, après avoir demandé et obtenu, l'année dernière, une gratification de trois millions, le président de la république ne se trouvait pas assez rétribué: il réclamait encore plus dix-huit cent mille francs.

Cette fois, l'assemblée avait refusé.

Indignées des manifestations impérialistes qui s'étaient produites en son absence, elle avait, par un vote de méfiance, renversé le ministère.

Enfin, son dédain avait un jour frappé d'une censure nouvelle, pour avoir manqué à ses devoirs, ce ministre que l'assemblée constituant e avait flétri d'une réprobation unanime, pour avoir osé le mensonge au télégraphe.

Tout à coup la majorité revient à ses tendances; le ministère renvoyé par elle rentre dans l'assemblée plus compacte et plus affermi; la commission qui représente l'assemblée pendant la prorogation se forme par un concert entre les légitimistes et les ministériels. Bonaparte et Henri V ont fait alliance; les jésuites ont été les intermédiaires; les rois étrangers applaudissent; la joie est dans tous les camps ennemis; la république laisse faire; son jour approche, jour de réparation, jour de grandeur; elle attend, le peuple est avec elle.

Citoyens, nous n'avons pas failli. Dans toutes les circonstances, la république nous a trouvés fermes, résolus, soutenant de nos votes et de nos discours les droits du pays et la constitution. Au dernier jour, en quelque sorte, nous avons fait entendre du haut de la tribune la plus éclatante protestation contre la loi du 31 mai. Trois fois, dans le courant de la session, la loi du 31 mai nous a tranquillisés pour ...; trois fois nous avons voté contre des pouvoirs conférés par le suffrage restreint. Mais, en dernier lieu, une fraction d'électeurs privilégiés du département du Nord avaient nommé un représentant à l'assemblée; nous avons voulu rappeler à tous que le suffrage universel, c'est la république; qu'il n'y a de suffrage universel que si, aux termes de la constitution, tous les Français âgés de vingt et un ans, non frappés d'incapacité judiciaire, sont appelés à l'élection, que le suffrage restreint, œuvre d'une loi dont l'abrogation est désormais inévitable, est la violation d'un droit imprescriptible qui tout homme en société tient en quelque sorte de Dieu, qui fonda les sociétés; la violation d'un droit sacré, que la loi écrite ne concède pas, mais proclame.

Le treizième bureau, chargé du rapport de cette élection, lit à l'assemblée la proposition suivante:

"La majorité (du bureau), au nombre de 16, considérant que la nouvelle élection a été faite sur des listes qui ne sont pas l'entrée tous les citoyens du département du Nord jouissant de leurs droits civils et politiques, vous propose d'invalider l'élection."

La majorité admit l'élu du privilége: la république vota la nullité de l'élection.

Citoyens, l'avenir, un prochain avenir va trancher toutes ces questions sociales dont les premiers jours de la révolution de février sont permis ... à bien d'importance; c'est ... nous.

Quelles sont, en effet, ces éventualités prochaines?

Une seconde demande de révision constitutionnelle, la double élection de 1852.

En présence de la loi du 31 mai, qui porte dans ses flancs la guerre civile, nous avons, selon notre droit, et les circonstances pesées, refusé la révision, nous le refuserions encore. Il n'aura pas lieu; le fait est acquis à l'avenir comme au passé.

Reste la double élection; la crise de 1852, ainsi que disent les ennemis de la république. Pourquoi donc une crise?

En 1852, aux termes formels de la constitution, le peuple souverain, dans son universalité, élira une nouvelle assemblée nationale, et nouveau président de la république, et ... et subalterne de la volonté législative.

Telle est notre loi fondamentale, confiée à la vigilance, au patriotisme, à la garde de tous les citoyens. Comment ... la ..., et ... avec ... de ..., ... de sa ...

Mais, ... ennemis de la révolution, ... le peuple qui ... Louis-Napoléon Bonaparte, ... les ...

Nous ... peuple ne nommera pas Louis-Napoléon Bonaparte; le peuple sait que la constitution défend la réélection, et ne veut pas ... la constitution soit respectée.

Oui, ... du peuple, quand la constitution n'y ... pas obstacle, le peuple ne ... dans le nom de Bonaparte une protestation contre les traités de 1815, ... le ... que Napoléon avait traité en France; mais que nous ... que ... avaient à répandre dans tous l'Europe, ... sous la poussière de leurs ... des rois. L'épreuve est faite. Le peuple qui ... d'un prince et la république ... Tout ce que nous avons, ... Comme nous, il dit à Louis-Napoléon Bonaparte: Président de la république, qu'avez-vous fait de la république? Eh bien ... candidats, que sont devenus vos droits? ... Auteur du manifeste, qu'avez-vous fait de vos promesses? Le peuple comprend ... la candidature de Bonaparte est une candidature factieuse, que, de la part du candidat, ... serait un acte d'improbité, la violation d'un serment, et le peuple veut à la tête de la république un homme de honneur. Le peuple ... que la réélection de Bonaparte serait la violation de la constitution, c'est à dire l'anarchie, et le peuple veut l'ordre et la paix dans la république. Non, il ne nommera pas le président actuel. Ceux qui supposent au peuple cette volonté ne connaissent pas le peuple; ce sont les mêmes hommes que les députés qui l'appelaient *vile multitude*, qui le chassèrent de l'assemblée et croient, après avoir tenté de le dégrader, de le calomnier.

Le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, dont le mandat expire en 1852, auraient-ils la coupable pensée de se proroger au delà du temps fixé par la loi? Non, aucun pouvoir en France ne saurait avoir même la pensée de cette impiété....

Ainsi la loi du 31 mai abrogée par l'assemblée, qui comprend l'impossibilité de la maintenir en face de la constitution;

La réélection de Bonaparte impossible, parce qu'elle viole la constitution;

La prorogation des pouvoirs actuels impossible, parce qu'elle viole la constitution;

La constitution dominant tous les citoyens et toutes les institutions: voilà 1852, sans désordre, sans crise.

Ce n'est pas une *crise*, c'est un révolution qui sortirait de la violation de notre pacte fondamental; révolution légitime comme le droit, sainte comme la justice, sacrée comme la liberté. Alors, nous le déclarons ici avec une fermeté réfléchie: enveloppés du drapeau de la constitution, nous ne manquerions à aucun des devoirs que nous commanderait le salut de la république.

(Suivent les signatures.)

M. VICTOR HUGO donne son adhésion en ces termes:

"Mes chers et honorables collègues de la réunion de la Montagne,

"Vous voulez bien me communiquer votre manifeste.

"Ce compte rendu de vos pensées et de vos actes est inspiré d'un bout à l'autre par le plus pur et le plus généreux patriotisme, et je suis prêt à le signer sans réserve et sans restriction.

"C'est avec empressement que je vous envoie mon adhésion.

"Votre dévoué collègue et ami,
"VICTOR HUGO.

"10 août 1851."

BULLETIN EUROPEEN.

On écrit de Vienne, 8 août:

"Les négociations entamées entre notre gouvernement et le cabinet de Turin au sujet des réfugiés reçus en Piémont ne produiront probablement aucun résultat. Ainsi se trouve démentie la nouvelle qu'une amnistie large serait accordée aux réfugiés italiens, sujets de l'Autriche.

—Nous lisons dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* du 11:

"Si la séance de la diète germanique du 29 juillet, qui a duré si longtemps, n'a produit aucun résultat, les prétentions par trop hardies de quelques gouvernemens de premier ordre en sont les principales causes. Il s'agissait de délibérer sur les *moyens* de sauver la patrie et de rompre avec la révolution. Les ministres de plusieurs petits Etats se sont trouvés si superbes, qu'ils ont refusé de s'y soumettre. Ils étaient d'ailleurs appuyés par le ministre d'un Etat plus important [on dit que c'est celui de Hanovre]. Les partisans de l'Autriche en ont été vivement désappointés."

—La *Feuille constitutionnelle* de Bohême annonce que les dernières dépêches reçues de Paris par M. de Schwartzemberg ont rapport à l'occupation de Rome, qui sera *mixte* désormais. Nous avons, et à bon droit, bien peu de confiance dans notre gouvernement, cependant nous oserons affirmer que la nouvelle n'est pas exacte.

—La *Gazette de Cologne* annonce avec infiniment plus de probabilité que le gouvernement impérial se montre de plus en plus inquiet de la résistance qu'il rencontre dans le vieux parti conservateur hongrois.

—La statue colossale d'Hahnemann, le fondateur de l'école homéopathique, a été inaugurée dernièrement à Leipzig. Les fêtes pompeuses dont cette cérémonie a été suivie forment un contraste frappant avec les persécutions qui forcèrent le célèbre novateur à s'enfuir de cette même ville qui lui fait aujourd'hui la plus splendide apothéose.

—L'*Echo de la bourse*, de Naples, annonce que le roi Ferdinand a ordonné de grands armemens en Sicile.

Il n'y a rien d'important des autres parties de l'Italie.

—Le 5, M. de Bourgoin a présenté ses lettres de récréance, et le général Aupick ses lettres de créance à la reine d'Espagne.

Les discours prononcés en cette occasion témoignent des bons rapports existans entre l'Espagne et la France.

—Les nouvelles de Lisbonne vont jusqu'au 9. Elles ne présentent aucun fait nouveau. Jusqu'à présent, Saldanha demeure maître de la situation.

CLUB-FRERET INDEPENDANT.

Tous les votants qui soutiendront l'élection de JAMES P. FRERET, pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, s'assembleront au café de John Roger, No 3, Bayou Marigny, dans le second ward de la Troisième Municipalité, MERCREDI SOIR, 10 courant, à SEPT HEURES, afin de s'organiser, nommer des officiers, etc.

Décédée hier, à 10 heures du soir, Madame MARIE VICTOIRE SOUBIE, VVE BERNARD TREMOULET. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui se feront aujourd'hui, à 5 heures de l'après midi. Son corps est exposé chez elle, rue de l'Hôpital, No 123.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Steamship Louisiana, Forbes, pr Galveston.
Brick Octavia, Lindstrom, pr Vera Cruz.
Goëlette Fairy, Williams, pr la Havane.

—ARRIVES SAMEDI.—

Goëlette Lone, Pennell, de Pensacole.

—ARRIVES HIER.—

Goëlette F M Beals, Nelson, de la Havane.
Brick Lambert, de l'Ile Kartan.
Ionantus, Keily, de l'Ile Kartan.
Edw. Bernard, ..., de Tampico.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise.

PORTS ETRANGERS.

Bordeaux, 11 août.—Partis, le navire Deux Maria, Ronco pa. pr la Nlle Orléans; Ferrandon, do; Comte Meylatt, do; 9 août Georges, Martineau, do; 11 do Midsimden, Robinson, do.—Entré le 7, Jenny, Charruau, do.

AVIS AUX PROPRIETAIRES.

JURY DE POLICE DE LA PAROISSE PLAQUEMINES.

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire un nouveau chemin, et une nouvelle levée en face des propriétés dites fiduisles, appartenant à divers propriétaires qui ne sont inconnus, et situées entre ... supérieure de l'habitation du Dr Weisterstrand, et la limite intérieure de celle de P. C. P. Forto, sur la rive gauche du fleuve, à environ plus bas que la maison de Cour en dans le 3me district de cette paroisse.

Avis est par le présent donné par le syndic du dit district aux susdits propriétaires, que si les dits nouveaux chemins et levées ne sont pas commencés dans les 30 jours qui suivront la publication du présent avis, le jury de police nommera de trois propriétaires de ... pour estimer la valeur de l'ouvrage à faire sur les dits chemins et levées, et les dits propriétaires seront poursuivis conformément à la loi devant la Cour de District de la dite paroisse pour le montant de l'amende qui leur sera imposée ainsi que pour le coût de l'ouvrage ou des réparations ..., et des frais de Cour, et de plus que la loi sera strictement mise en vigueur.

Paroisse de Plaquemines le 6 septembre 1851.

AIME LESSEPS,
Syndic du 3me district.

Sept

P. & E. REILLY & CO.

Encoignure Royale et Canal.

VIENNENT de recevoir par steamer via New-York un assortiment de MARCHANDISES FRANÇAISES de saison, composé en partie de:

... pour ...
... de Batiste.
Mousselines de laine unies et brochées,
Cachemires d'Ecosse ... do.
... pour manteaux ... paletots.
Tartans et cachemire écossais, haute nouveauté
Damas de ... pour rideaux,
Damas tout laine do.
Gros de Naples unis et façonnés,
... parapluies, éventails,
Broderies de toute genre,
M ... pétards, pâtes, ... non qualité,
Gants de peau qualité supérieure &c.,

—AUSSI—

Un choix d'indiennes ... nouvelles ..., ..., Alpacas, Barèges, ..., ..., &c., &c.

A VENDRE à l'arrivée du navire Claiborne, attendu de Marseille:—200 quarts vin Porto doux à la couronne de McReig.

8 sept

P. LONGIS,
47, Vieille Levée.

P. LONGIS, 47, Vieille Levée, a vendre—... en ... à la couronne de F. ... (Durand

15 quarts de vin ... de F. Grousset,
100 do ...,
15 barriques ... Bordeaux,
100 caisses de vin de Médoc,
... de ... whiskey,
... de ... de ...

TABACS EN FEUILLE.—10 balles ... de la ... a vendre par
DELVAILLE & MORENO,
34, Vieille Levée.

AMIDON ET PICADURA ...,
DELVAILLE & MORENO,
34, Vieille Levée.

CONFITURES ...,
DELVAILLE & MORENO,
34, Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE.—Cigares ... marques ..., Regalias, Media Regalias, ..., Cazadores, ...
DELVAILLE & MORENO,
34, Vieille Levée.

CHOCOLAT.—... un joli ... en ...
DELVAILLE & MORENO,
34, Vieille Levée.

VANILLE.—... caisses, récemment reçues et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
34, Vieille Levée.

BOITES ...—... Chapeaux—250 caisses en débarquement du navire Winfield Scott, des fabriques Arlington, Hamilton, Benington, et Amo, a vendre par
ISAAC HOBBS & CO.
Successeurs de R G Hobbs, 12 Bienville

SUCRE raffiné.—50 barils sucre concassé, à bouteille de ... pain, a vendre par
BERNARD TURPIN,
No 20, Vieille Levée.

8 sept—6

CACAO—150 sacs cacao de Maracaibo, a vendre par
BERNARD TURPIN,
No 20, Vieille Levée.

PAPIER—... papier ... a vendre par
BERNARD TURPIN,
No 20, Vieille Levée.

GOMME arabique—6 caisses gomme arabique, a vendre par
BERNARD TURPIN,
No 20, Vieille Levée.

CAFE Moka—10 demi balles café Moka, a vendre par
BERNARD TURPIN,
No 20, Vieille Levée.

JALAP—10 balles jalap, a vendre par
BERNARD TURPIN,
No 20, Vieille Levée.
8 sept—6

SALSEPAREILLE—10 balles salsepareille, a vendre par
BERNARD TURPIN,
No 20, Vieille Levée.
8 sept—6

VINS ROUGE EN CAISSES—... caisses vin rouge des marques suivantes: château Lafitte, Margaux, Latour, Mouton, Léoville, Beychevelle, Batailley et St-Julien, a vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis
8 sep

TRUFFES—... caisses de 24 demi boîtes truffes chaque, a vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis
8 sep

VIN DE BOURGOGNE EN BARRIQUES—2 barriques vin de Bourgogne de première qualité, a vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis
8 sep

CHAMPAGNE—175 paniers champagne des marques Ange Bleu, Ruinart et Double Couronne, en bouteilles et demi bouteilles, a vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19 rue St-Louis
8 sep

VIN DU RHIN—30 caisses vin du Rhin de Tehamberger & Domdechany, a vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19, rue St-Louis
8 sept

SARDINES—75 caisses sardines de A Canaud, en boîtes et demi boîtes, a vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19, rue St-Louis
8 sept

VIN BLANC—30 caisses Ch Yquem & Barsac, en demi bouteille;
15 demi barriques Haut Sauterne, a vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19, rue St-Louis
8 sept

VIN ROUGE EN BARRIQUES—130 barriques vin rouge des marques suivantes, Lestrac, Ch Peyrelebade, Degrie, Margaux et Haut Brion, a vendre par
EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19, rue St-Louis
8 sept

A LOUER A BON MARCHE—Une maison en briques à étage, située encoignure des rues St-Ferdinand et Levée, Troisième Municipalité. Pour les conditions, s'adresser à
J. B. DUCREP,
rue St Louis No 14
6 sep—15

GROCERIE A VENDRE.

LE soussigné offre en vente son établissement de grocerie en gros, situé Front Levée No 5, entre Douane et Bienville. Son exploitation l'engrachant de se livrer entièrement au courtage de coton.

La dite grocerie est établie depuis le 1er novembre dernier, a une bonne clientèle, fait beaucoup d'affaires et a réalisé de beaux bénéfices, malgré les grandes dépenses que nécessitent la fondation d'une nouvelle maison.

Pour toute personne désirant s'engager dans ce genre d'affaire, c'est une occasion qui se rencontre rarement.

Deux messieurs d'un excellent caractère et très compétents dans ce genre d'affaires, dont l'un est très bon vendeur, acheteur et homme d'affaires en général, et l'autre ayant un grand cercle d'amis et de connaissances dans cette ville, et dans tout l'Etat de la Louisiane, sont attachés à cet établissement, et leurs services pourront être retenus par l'acquéreur.

Les applications doivent être faites au magasin, où toutes les informations nécessaires seront données, et où l'on pourra examiner les livres. Les conditions sont libérales.

E. JOHNS,
5, Front Levée, entre Douane et Bienville.
5 sept—1m

COGNAC—14 ... et 1844 Jean Louis superior old cognac 1811,
19/4, 8/4 Marjory 1834,
20/4 A de Moudon, 1840,
9/4, 30/4 Alex de Souteaun, 1810,
5/4, 10/4 John Durand & Co. La Rochelle
1/4, 8/4 J J Durand 1844,
7/4, 10/4 J J Durand 1845,
8/4, 19/4 J J Durand 1846,
5/4, 15/4 J J Durand 1847,
9/4, 17/4 J J Durand 1848,
7/4, 16/4 J J Durand 1849,
14/4 J J Durand, 11/4 A L Bleville,
35/4, 70/4 Sup J Jrand,
25/4, Holland gin, Anchor brand,
500 quarts Punto, F Durand,
15 barriques vin rouge bon ordinaire,
500 caisses vin Haut Talence, 1847,
200 do do St Emilion 1844,
270 do do do 1846,
300 do do St Julien,
325 do do vin blanc Haut Sauterne 1846,
150 paniers champagne "Heidsieck" en grandes bouteilles,
70 paniers dito dito, petites bouteilles
70 dito dito "Iron Mark, en grandes bout
45 dito dito do. en petites bouteilles
300/4 boîtes sardines de Duffès & Co, et Canaud
40 caisses fruits à l'eau de vie assortis, en grands flacons,
15 dito dito en petits flacons,
700/2 boîtes champignons de Duffès & Co.
Sous les clefs de la Douane et susceptibles au draw back.

J & J TARDOS,
21, Vieille Levée
18 aout

Collége de St-Vincent.

Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des priviléges universitaires occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississippi; il est situé au Cap Girardeau sur le Mississippi, à quarante cinq milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinants appartiennent au collége, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. AD ROZIER, Avocat,
Agent du collége, rue St Charles, No 14.
4 sept—1an

A. MAZUREAU & P. LACOSTE,

NOTAIRES Publics, ont transporté leur étude au No 73 de la rue du Camp.
4 sep—1m

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magazine, actuellement occupé par le Dr. Cox & Co. S'adresser à
JUAN Y DE EGANA,
47, rue Bienville

MAISON A LOUER.

A LOUER—Une maison située encoignure Dauphine et Hôpital, côté Sud. Possession peut en être donnée le 1er octobre prochain. S'adresser à LEDUC, armurier, rue Condé, No 38, entre Dumaine et Madison.
4 sep—12

A LOUER—Les deux maisons et magasins situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. S'adresser à
X LAMBERT,
62, rue des Magasins
2 sept—1m

PAPIER PEINT.

OCCASION.

V. HEBERT.

Provisoirement rue de Chartres, No 114, entre St Louis et Conti,

DEVANT reprendre possession de son ancien magasin du 15 au 20 de ce mois (septembre) vendra jusqu'à cette époque, toutes ses marchandises et notamment le papier peint à des prix positivement très réduits. Les personnes qui ont des maisons à tapisser, pourront s'en convaincre, si elles veulent bien visiter ce magasin.

Messieurs les marchands de meubles trouveront aussi des lots de papier et de bordure pour ciels de lits, à des prix avantageux.

La maison VOE HEBERT recevra par le navire Emperor, attendu du 20 au 25 du présent mois, un magnifique et complet assortiment de papier de tenture, composé de tout ce qui a paru de plus nouveau à Paris, pour maisons particulières, restaurants, cafés, et établissements publics de tout genre.

Aussi, les nouveautés littéraires et politiques publiées dans ces derniers temps, &c, &c.
5 sept.

PAPIER PEINT.

RUE CONTI, 33, ENTRE CHARTRES ET LEVEE,

A COTE DE L'HOTEL CONTI,

AU DEPOT DE PAPIERS PEINTS DES

Fabriques de Paris.

VENTE au rabais pour cause de fin de bail. Le GERANT du dépôt a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires, peintres et entrepreneurs qu'ils trouveront dans cette maison environ 3 000 rouleaux de papiers peints de tous les genres, qui seront vendus à 30 pour 100 au moins au dessous des prix ordinaires.
6 sept—15

DELCROIX,

MAGASIN DE PAPIER PEINT,

Rue de Chartres, No 106,

Entre St-Louis et Conti,

VIENT de recevoir par le navire Carrack, un grand assortiment de papiers peints, de toutes qualités et des dessins les plus nouveaux, qu'il vendra aux prix les plus réduits. Il invite MM. les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartements à faire tapisser à venir voir ses papiers, s'étant convaincus qu'il est impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui. Il se charge de la pose du papier.
DELCROIX.

CHARBON.

LE dépôt de charbon Louisiana, rue St-Louis, 161, entre Bourgogne et Dauphine, a constamment en main un assortiment de toutes espèces de charbon, qui offre à vendre aux plus bas prix de marché. Les ordres peuvent être laissés chez E. Conery, No 5, Front Nouvelle Levée, chez J. Carr Jr., No ... rue Bienville, et au dépôt où un service prompt sera assuré.
W. A. HAYDOCK.

LE soussigné désire à vendre son magasin ... de ... bonne clientèle. Pour les conditions, s'adresser à ..., No ..., au magasin.
N. TOURNE.

UN FIN VALET ... A VENDRE—Un nègre ... vendre à bon marché pour clore un compte. S'adresser à
M J LEVOIS,
4, Chartres
3 sept—15

CHANGEMENT DE MAGASIN.

LE magasin de variétés de F. JAUFROID, qui était situé au No ... rue de Chartres, vient d'être transporté au No 62, rue Chartres, entre Bienville et Douane.

☞ Le soussigné espère que ses amis et sa clientèle voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage.

F. JAUFROID,
No 62 rue Chartres

REÇU par le Brick Bonnet, un assortiment de Papier et d'Articles de Bureau savoir: Papier écolier, papier à lettre, papier à lettre ...,

Ses articles, pour correspondance commerciale des ...,
... de ...,
..., livres blancs, enveloppes, cire à cacheter, etc.,

Plumes en or avec manches en or et en argent; Plumes en acier, porte plume, &c., &c.

ALEX. FAVA, 56, rue de Chartres, Entre Bienville et Douane.
30 sept—15f

AVIS est par le présent donné aux propriétaires, agents et autres personnes intéressées, que le rôle d'assessment du Quatrième District Représentatif, pour l'an ... 1851, a été déposé aux bureaux du Contrôleur de la Première Municipalité, et qu'il restera ouvert pendant trente jours, afin de donner aux personnes qui se trouveraient lésées par le dit assessment, le temps de faire corriger le dit rôle.

Nouvelle-Orléans, 19 août 1851.
VICTOR DEJOUX,
Assesseur
20 aout—1m

A VENDRE—A l'arrivée du navire Claiborne, attendu de Marseille:
3,000 briques à feu;
50 paniers huile bordelaise;
3 paniers bitume marseillais;
10 paniers huile d'olive;
... caisses vermouth;
150 jarres;
3 douzaines jardinières ...;
Dans les magasins de la Douane:
21 boucauts faïence lustrée, sujette au drawback.
V. AICARD,
43, Vieille Levée
2 sept—1m

A VENDRE OU A LOUER—Un nègre âgé d'environ 24 ans. S'adresser au No 62, rue des Magasins.
2 sept—1m

EMMAGASINAGES pris à des conditions modérées, par le soussigné à son magasin de dépôt, No 20, rue Notre Dame.
X. LAMBERT,
62, rue des Magasins
2 sept—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MON magasin établi rue Vieille Levée, No 60, entre St-Louis et Conti, est transféré à dater de ce jour au No 26, rue Toulouse, entre Chartres et Levée.
1 sept
L. MAJESTE.

A VENDRE à l'arrivée du navire Claiborne, attendu des Marseilles—200 quarts Porto doux à la couronne de McReig.
P. LONGIS,
47, Vieille Levée.
1er sept

PETITS POIS—Reçu par le navire Armala, de Bordeaux,
Petits pois frais en ½ boîtes,
Asperges en 1/1 et ½ do,
Lamproye en ½ et ¼ do,
Pâtés en 1/1 ½ et ¼ do,
Champignons en ½ et ¼ do,
Sardines à l'huile en ½ et ¼ do,
Truffes en ½ do.
A vendre par
LUNTZ & IKEN,
93 et 95, Rue Royale et Conti.
26 aout

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Armida et Mary Parker, venant de Bordeaux:
140 barriques vin rouge, bon ordinaire 1849,
150 barils de vin blanc, Haut-Sauterne 1848,
30 ½ barriques vin blanc 1817,
400 caisses de 12 bouteilles vin rouge.
G. M. LUCAS,
30, Bienville.
26 aout—30f

EN débarquement du navire America, de Bordeaux,
80 barriques vin rouge,
36 barils vin blanc,
10 quarts brandy.
A vendre par
LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.
26 aout

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux,
20 quarts brandy,
5 tierçons do.
A vendre par
LOISON & SILVESTRE,
36, rue de Chartres.
26 aout

CHARBON de Pittsburg couvert et de qualité supérieure, à vendre par chargement, contenant chacun environ 4,000 barils.
ROBERT MURPHY,
68, Vieille Levée
23 aout

PIMENT—10 sacs piment en débarquement du navire Union, venant de New York, et à vendre par
BERNARD TURPIN,
20, Vieille Levée.
21 aout—6f

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement des steamers Empire City, Tremountain et Yarmouth, a vendre par
C. W. DUNBAR,
4, rue des Magasins.
26 aout

LE soussigné a en magasin, et offre à vendre, un grand assortiment de cigares de la Havane; Sucre de la Havane jaune et blanc; Principes, véritable; Cacao, Guayaquil, supérieur.
J M CABALLERO,
30, Vieille Levée
entre Douane et Bienville
18 aout

BOUTEILLES—10 paniers bouteilles à Madère, en magasin et a vendre par
C T BUDDECKE & Co,
100 rue Tchoupitoulas
13 aout

PIPES—100 caisses de pipes en terre, en magasin et a vendre par
C T BUDDECKE & Co,
100 rue Tchoupitoulas
18 aout

BŒUF—100 barils bœuf mess et prime, à l'inspection, a vendre par
C T BUDDECKE & Co,
100 rue Tchoupitoulas
18 aout

ON demande dans une famille créole, demeurant à la côte, un professeur d'anglais, de latin et de mathématiques. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille.
14 aout

UN jeune homme, âgé de 15 à 18 ans, parlant français et anglais et dont les parents résident en cette ville, trouvera de l'emploi dans un magasin. S'adresser à la poste à la boîte B. 205.
12 aout

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.

UNE personne qui est expérimentée à faire du sucre par voie ordinaire, et se charge aussi de conduire un appareil par le procédé Rilleux, désirerait trouver de l'emploi.

S'adresser chez M. F. A. LANAUZE, No 59, rue Vieille Levée, entre St-Louis et Conti.
31 aout—3m

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, et à vendre:
2000 livres lignes françaises;
4 bonbonnes Absinthe;
100 caisses vin Canton Boiler 1847;
20 caisses cerises eau-de-vie ...;
20 barriques vin vieux Bragnac;
2000 demi boîtes sardines ... pêche, a vendre par
DOMINIQUE LANATA,
9 et 10, rue Jefferson
5 sept

VICE-CONSULADO DE LA REPUBLICA MEJICANA EN NUEVA ORLEANS.

Atento el decreto del Congreso federal de Mejico que á la letra dice:

"Ministerio de Relaciones Interiores y Esteriores—Exmo. Sr.—El Presidente de los Estados Unidos Mejicanos, á todos los habitantes de la República, sabed: que el Congreso general ha decretado lo siguiente:

"Se declara nulo é insubsistente el decreto de 5 de noviembre de 1846, por no haberlo podido dictar el Gobierno provisional de aquella época en virtud de las facultades con que entonces estaba investido; en consecuencia, el Gobierno cuidará de que la anterior declaracion produzca desde luego todos sus efectos respecto del privilegio concedido á D. Jose Garay.—*A. M. Salonio*, Presidente del Senado.—*Pedro Escudero y Echanove*, Diputado Presidente.—*Manuel Gómez*, Senador Secretario.—*Leon Guzman*, Diputado Secretario.

"Por tanto, mando se imprima, publique, circule y se le dé el debido cumplimiento.—Palacio Nacional de Mejico á 22 de Mayo de 1851.—*Mariano Arista*.—A D. Jose Maria Ortiz Monasterio.—Y lo comunico á V. para su conocimiento.—Dios y Libertad.—Mejico Mayo 22 de 1851.—*José Maria Ortiz Monasterio*."

El que suscribe, Vice Cónsul de la República Mejicana hace saber por disposicion de su Gobierno á todos los que pueda interesar, que dicho Gobierno no permitirá que persona alguna en representacion de D. José Garay, ó que proceda en virtud de su estinguido privilegio, emprenda trabajos en la apertura de la via de comunicacion de los dos mares por el Istmo de Tehuantepec, y que todas las personas que en lo de adelante intentaren hacerlo, serán consideradas como desobedientes á las Leyes de Mejico y castigadas conforme á las circunstancias y gravedad del delito. Hace tambien saber, aunque siempre ha sido notorio, que ni natural, ni las Ventosas, ni parte alguno del Istmo en Puerto habilitado á que puedan llegar buques estrangeros, y que el que llegare, quedará sujeto á las penas que las Leyes Mejicanas imponen, y al tratamiento hostil á que diese lugar. El estado legal de cosas que queda indicado, es solo mientras el Congreso de Mejico dispone el modo en que se ha de abrir al mundo la mencionada comunicacion entre los dos mares.

Nueva Orleans, setiembre 1ro de 1851.
O. L. DABELSTEEN,
Vice Cónsul.
1ro setiembre—

VICE CONSULAT DE LA REPUBLIQUE MEXICAINE, A LA NLLE-ORLEANS.

VU le décret du Congrès Fédéral du Mexique, ainsi conçu:

"Ministère des relations Intérieures et Extérieures.

"Excellence,—Le Président des Etats Unis Mexicains, à tous les habitans de la République, fait savoir: Que le Congrès Général a décrété ce qui suit:

"Le décret du 5 de novembre 1846 est déclaré nul et non-avenu, attendu que le gouvernement provisoire de cette époque n'était pas investi des pouvoirs qui l'autorisaient à le lancer. En conséquence, le gouvernement veillera à ce que la déclaration antérieure produise tous ses effets à l'égard du privilége concédé à D. Jose Garay.—A. M. Salonia, Président du Sénat—Pedro Escudero y Echanove, député président—Manuel Gomez, sénateur-secrétaire—Leon Guzman, député-secrétaire.

"En conséquence j'ordonne que le présent soit imprimé, publié, circulé, et reçoive sa pleine exécution—Palais National de Mexico, 22 mai 1851—Mariano Arista—A D. José Maria Ortiz Monasterio—Et je vous le communique pour les fins qui y sont consignées—Dieu et Liberté—Mexico 22 mai 1851—José Maria Ortiz Monasterio."

Le soussigné, vice consul de la République Mexicaine fait savoir, par ordre de son gouvernement à tous ceux que cela peut intéresser, que ledit gouvernement ne permettra à aucune personne représentant Don José Garay, ou procédant en vertu de son privilége éteint, entreprendre des travaux à l'ouverture de la voie de communication entre les deux mers, par l'isthme de Tehuantepec, et que toutes personnes qui, à l'avenir, tenteraient de pareils travaux, seront considérées comme désobéissants aux lois du Mexique et châtiées conformément aux circonstances et à la gravité du délit. Il fait savoir aussi, bien que ce soit une chose connue de tout le monde, que ni le natural, ni les Ventosas, ni aucune partie de l'isthme ne sont des ports où puissent arriver des navires étrangers, et que celui qui y arrivera, sera soumis aux peines que les lois du Mexique infligent, et au traitement hostile auquel il donnera lieu. L'état légal des choses qui vient d'être exposé, ne devra durer que jusqu'à ce que le Congrès du Mexique aura décidé de quelle manière on devra ouvrir au monde, la communication des deux mers.

Nlle Orléans, 1er septembre 1851.
O. L. DABELSTEEN,
Vice Consul
1er sept—10

COMPAÑIA DE LA EMPRESA DE TEHUANTEPEC EN NUEVA ORLEANS.

Puesto que el gobierno de Mejico, por el conducto de su vice Consul en esta ciudad, ha mandado publicar ..., el decreto del Congreso General, fecha 22 de mayo 1851, declarando nulo é insubsistente otro decreto de 5 de noviembre 1846, con perjuicio de los intereses de la concesion y privilegios acordados anteriormente á Don José de Garay, y luego transferidos á esta compañia, á quien pertenecen en la actualidad.

El infrascripto, en nombre de la compañia y segun sus instrucciones, se halla en el caso de declarar, y la compañia no reconoce el derecho que se arroga el Gobierno Megicano, para privarla ó despojarla sin razon ó causa real, juzgada legalmente, de los bienes, derechos, y prerogativas que le pertenecen. La compañia protesta contra el proceder de Congreso General, considerando que hace ... de ... leyes y tratados ... las naciones ... La compañia se reserva todos sus derechos y ratifica la protesta que en el ... de esta ciudad de Tehuantepec, el 11 de junio 1851, sus representantes el mayor Barnard, del ejército de los Estados Unidos, ingeniero en jefe de la compañia, y su socio el ingeniero Don Guillermo H. Sidell. Segun esta protesta, la compañia reclamará del Gobierno Megicano indemnizacion por todos los daños y perjuicios que se le sigan, por causa de dicho decreto ilegal é injusto de fecha 22 de mayo 1851.

La compañia además declara para noticia á aquellos á quienes interese, que se propone llevar adelante sus planes, y que obrara enérgicamente en sus derechos cuando y segun convenga, observando el tratado de Guadalupe ... y ... de la compañia ... de la via de comunicacion interoceánica, segun contrato y trato á que ella se ha fundado ... justicia que la acompaña, la cual ... sera atendida por sus conciudadanos y gobierno.

Por orden de la Direccion,
BERNARDO FALLON,
Secretario.

Nueva Orleans, 2 de setiembre 1851.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE TEHUANTEPEC, DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSIDERANT que le Gouvernement du Mexique a fait publier par l'organe du Vice Consul résidant en cette ville, un Décret du Congrès Général, rendu à Mexico, le 22 du mois de mai de cette présente année, par lequel il déclare nul et non avenu un décret du 5 novembre 1846, antérieur à ce dernier et ayant toutes les conditions requises par la loi mexicaine pour être valable;

Considérant que ce décret postérieur tend ainsi à porter dommage à la concession et aux priviléges qui s'y rattachent, accordés au paravant en bonne et due forme à Don José de Garay, *concession et priviléges* acquis par cette compagnie à laquelle ils appartiennent entièrement;

Le soussigné au nom de la compagnie et conformément aux ordres qu'il a reçus, se voit obligé de déclarer, que la Compagnie ne reconnait pas au Gouvernement Mexicain la faculté de la déposséder arbitrairement et sans aucun motif même plausible, de ses biens, droits, prérogatives qui sont sa propriété légitime et incontestable;

Qu'en conséquence, elle proteste de toute sa force contre l'acte du 22 mai dernier du Congrès Général comme illusoire, contraire à l'équité et comme une violation patente de la foi des traités.

Qu'en outre, la Compagnie se réserve tous ses droits, approuve et ratifie le protêt fait en la ville de Tehuantepec, le 11 juin de cette année par ses représentans, le major J. G. Barnard de l'armée des Etats-Unis, et son associé, l'ingénieur William H. Sidell, et conjointement avec lequel protêt, elle déclare formellement qu'elle rend le Gouvernement Mexicain responsable des pertes, dommages, préjudices qu'elle a soufferts ou qu'elle pourra souffrir de l'exécution de cet illégal et inique décret du 22 mai 1851.

Avis est également donné à tous ceux que cela peut concerner que la Compagnie agira avec une entière liberté dans l'étendue de ses droits, qu'elle poursuivra avec énergie ses travaux, résolue qu'elle est à employer tous les moyens qui ne sont pas contraires aux traités existants, pour assurer l'exécution de la voie inter-océanique par l'Isthme de Tehuantepec, se reposant avec confiance sur la bonté de sa cause qu'elle soumet à l'examen des citoyens et du gouvernement des Etats Unis, persuadée que justice restera à bon droit.

Par ordre de la Direction
B. FALLON, Secrétaire
3 sep—10

Jardinier demandé.

UN bon jardinier pour prendre soin d'un jardin potager et à 8 lieues au-dessus de la Mobile, recevra des salaires libéraux. Un Allemand ou un Français serait préféré. Il est inutile de se présenter si l'on n'a de bonnes recommandations.
E J HART & CO,
76, Tchoupitoulas
8sept

JAMBONS DE DUFFIELD—100 tierçons jambes au sucre et a vendre par
E J HART & Co,
79 rue Tchoupitoulas
6 sep

QUININE—1500 onces, a vendre par
E J HART & Co,
79 Tchoupitoulas
6 sep

BLANC DE CERUSE—De Wetherill et frères, de Philadelphie—Un grand assortiment constamment en mains, a vendre par
E J HART & Co,
79 rue Tchoupitoulas
6 sep

GRAINES DE MOUTARDE—5 balles graines de moutarde, en magasin et a vendre par
E J HART & Co,
79 rue Tchoupitoulas
6 sep

PIMENTO—10 sacs pimento, récemment reçus et a vendre au magasin par
E J HART & Co,
79, rue Tchoupitoulas
6 sep

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de Thomaston, a vendre par
THOMAS BLOIS,
91, rue des Magasins
5 sept

CIMENT—1000 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et a vendre par
THOMAS BLOIS,
91, rue des Magasins
5 sept

CHAUX DE STE-GENEVIEVE—500 barils chaux de Ste-Geneviève, a vendre par
THOMAS BLOIS,
91, rue des Magasins
5 sept

BRIQUES A L'EPREUVE DU FEU—60,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pennsylvanie, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par
THOMAS BLOIS,
91, rue des Magasins
5 sept

UN bon ouvrier ferblantier parlant français trouverait un emploi durable rue de la ... No ...
15 aout

EN magasin et à vendre—8 barils gomme arabique première qualité;
20 caisses eau verte;
40 do Marasquino de Zara,
40 do ...;
100 ... de Gênes, a vendre par
DOMINIQUE LANATA,
9 et 10, rue Jefferson
5 sept

CONGRES.

M. JOEL GALLITZIN SEVIER

Est le candidat whig-unioniste pour représenter au Congrès le 1er District de la Louisiane se composant de la 1re et de la 2me Municipalité de la Nlle-Orléans, de la paroisse St-Bernard et de la paroisse Plaquemines. Il se présente aux élections de novembre prochain, ami de l'Union, du Compromis et des améliorations intérieures.

UNIONISTES.

AUDITEUR DES COMPTES!

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS BORDELON est candidat pour la place d'auditeur des comptes publics. L'élection aura lieu en novembre prochain.

POUR SHERIF.

☞ JAMES P. FRERET est candidat pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

☞ Veuillez annoncer que JOHN L. LEWIS le shérif actuel, est candidat pour sa réélection en novembre prochain.

MANDEVILLE MARIGNY

Est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

Aux votans des 1er et 2nd districts de la 1ère Municipalité.

Je suis candidat pour une réélection à la place de CONSTABLE de la 2me justice de paix. Election, le 3 novembre 1851.

E. N. STRINGER.

ALFRED BAYHI,

CANDIDAT COMME CONSTABLE

De la Troisième Justice de Paix.

☞ L'élection le 3 novembre 1851.

FRANCIS MOUNEY,

Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.

☞ L'élection le 3 novembre 1851.

MIGUEL HERNANDEZ

EST CANDIDAT

POUR UNE REELECTION A LA PLACE DE

CONSTABLE

DE LA CINQUIEME JUSTICE DE PAIX.

☞ L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

P. A. CHARBONNET,

CANDIDAT COMME CONSTABLE

De la Quatrième Justice de Paix.

Première Municipalité.

Election—le 3 novembre 1851.

G. MEYNIER,

CANDIDAT POUR CONSTABLE,

De la Quatrième Justice de Paix.

Le 1er lundi de novembre 1851,
26 juin

POUR ASSESSEUR:

☞ FRANCIS TURNER, assesseur actuel du 3me district représentatif, se présente respectueusement devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans, comme candidat pour la place d'assesseur. Election le 3 novembre.

J. A. BELLANGER,

CANDIDAT POUR ASSESSEUR,

Pour toute la Nlle-Orléans—Election le 3 novembre 1851.

J. M. GRASS,

Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. E. FREDIE comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre.
8 juil

ARMAND PELLERIN.

☞ Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851.
25 jn

LUCIEN DUBUC

Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Election 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer J. B. DIONE comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. BENNY PLYCRAFT comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1ère municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

N. VIOSCA

Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.

ELECTION, LUNDI 3 NOVEMBRE 1851.

A. W. MATHS,

Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

MARCELLIN LANAUX,

Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election novembre 1851.

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le ... district représentatif, informe ses amis et les citoyens ... qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la Nouvelle-Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.
VICTOR DEJOUX

GRAND EMPRUNT DE L'ETAT ELECTORAL DE HESSE,

de 6,725,000 piastres.

CET emprunt est garanti par le gouvernement et est contracté par la maison de Banque de MM. A. VON ROTHSCHILD & SONS, de Francfort sur M.

Les prix suivants seront gagnés:

14 de 36,000 piastres
20 de 24,000 ...
21 de 22,000 ...
21 de 8,000 ...

Le plus faible est de $55.

Le prochain tirage aura lieu positivement le 1er décembre 1851.

Le prix du billet est comme suit:
Un billet ... 5 piastres.
Trente ... 10 ...

Les remises provenant des envois par la poste, mandats ou traites sur l'Europe, etc. Chaque détenteur de billet recevra, après le tirage, une liste officielle des numéros ... et avec les détails, et après le tirage de ce prix ... ce montant en traite sur Francfort, Paris, Londres, New-York et la Nouvelle-Orléans.

S'adresser immédiatement à MORIZ STIEBEL SONS, Banquiers et ... Francfort sur le Mein, Allemagne, ou à Stehen & Co, marchands, 34, Nichols Lane (Lombard street), Londres.

P. S.—Les remises qu'il aurait ... seront renvoyées à l'expéditeur, ou au ... pour plus de la donnée des inscriptions pour le prochain tirage.

N. B.—L'argent et les ordres peuvent être laissés au bureau de l'Abeille.
26 aout—3

Importation d'Automne.

JOS. H PALMER & Co, 47, rue du Canal, viennent de recevoir par les navires Caton, Sons Holmes, et Chariton, leurs marchandises d'automne faites dans le dernier goût, et très convenables pour la vente des marchands en gros. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à voir leur assortiment.
27 aout

Bureaux à louer à bas prix.

TROIS beaux bureaux situés à l'encoignure des rues Douane et Levée, au-dessus du magasin de quincaillerie de Hogan & Tukeaud.
HOGAN & TUKEAUD.

LE DOCTEUR HOUANET a transféré son domicile rue de la Douane, 110, entre Bourbon et Dauphine.
1juin—3m

ISAAC HOBBS, de Boston, ROBT. B. AUCOIN et OMER GAILLARD, tous deux de la Nouvelle-Orléans, ont formé une association sous la raison et titre de J. HOBBS & CO. Ils informent leurs amis que, comme successeurs de feu R. G. Hobbs, ils continueront comme par le passé le commerce de souliers
1juil—3m

Changement de domicile.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a transféré son magasin de modes de l'encoignure St Philippe et Condé, dans la rue Royale, No 118, entre les rues St Louis et Conti.
4 juil—3m
TH. KOENIG.

MAGASIN DE SELLERIE DE

Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co. No 15, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et St-Charles, manufacturiers et importeurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en mains un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, harnais, selles et brides, peaux de ..., ..., et de selliers et autres articles—Rue du Canal No 15.
ANDREW G. BULL & Co.

HOTEL DE PROCTORVILLE,

A l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique.

Le public est respectueusement informé que le soussigné a ouvert un HOTEL au Lac à l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique, et qu'il est prêt à recevoir les visiteurs, qui trouveront constamment une table bien assortie, principalement en poissons. Le propriétaire ayant pris des arrangements avec des pêcheurs pour avoir constamment du poisson et des huîtres. Vins et liqueurs des meilleures qualités, ainsi que des appartements pour les familles. Le tout à des prix modérés.
9 juin—3m
B. RESTRE.

McBEAN, WILLARD & Co,

TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 332, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 359, rue Royale,

DU CHARBON

DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL,

A vendre aux prix les plus bas du comptant.
5sept—n

A LA LOYAUTE.

BUREAU DE PLACEMENT.

RUE MADISON, No ...

Tenu par M. DELALONDRE.

CE bureau est établi sous le nouveau système français et offre aux ouvriers et aux personnes cherchant de l'emploi, des ressources qu'on ne trouverait pas ailleurs et à des prix très modiques.

On s'occupe également de la vente et de l'achat des terrains et autres propriétés, et on donne des garanties satisfaisantes pour les dépôts de ce genre.
23 janv—1a

MAGASIN DE CIGARES DE LANFRANCO.

RUE ST-CHARLES, No. 22.
4sept—1an.

D. BORNIO Jr.,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFE de la Havane.
6 avril
Rue Gravier, No. 34.

CIGARES de la Havane—115,400 cigares des meilleures marques: Regalias, Imperiales, Milares, Londres, Panetelas, etc, en débarquement de la barque Milaudon, et à vendre par
D. BORNIO Jr,
34, rue Gravier

EN débarquement des navires Armida et Mary Parker, de Bordeaux:
84 barriques vin rouge St Estèphe;
12 do do blanc Sauterne;
70 caisses cerises à l'eau de vie,
100 paniers anisette superfine;
15/4 cognac de preuve;
15/8 vieux cognac 1818.
A vendre par
FERRAS FRERES,
107—63, Bienville, ... Douane
Août 1

$10 de Récompense.

PARTI marron de l'habitation de R. Barbé, dans la paroisse Plaquemines, le mercredi 6 courant, le nègre MARC ANTONIO, âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille de 5 pieds, parlant français et espagnol, et a appartenu à Antonio Arrieta. La susdite récompense sera donnée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des geôles de cette ville.
JUAN Y. DE EGANA,
47, Bienville
13aout